


<b>Commune de Sainte-Reine</b> <b>Département de Savoie</b>		<b>DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° 2026-28</b>	
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>L'an deux mille vingt-six le 30 avril</b>		
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.		
Présents : 10	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2026		
Votants : 11	<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,		
Votes pour : 11	FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, PERIER Marine, POUSSARD Christophe, MALAVASSI Fabien, GONTHIER Philippe, GUILLEMAIN Nicolas		
Votes contre : 0	<b>Absents excusés</b> : JUAREZ Mélissa donne pouvoir à Mme Vibert Annie		
Abstention : 0	<b>Secrétaire de séance</b> : SAMSON Aurélie		
Préfecture	Envoyé en préfecture le 07/05/2026		
	Reçu en préfecture le 07/05/2026		
	Publié le		
	ID : 073-217302777-20260430-202628-DE		

**Objet : Constitution des commissions permanentes**

L'article L.2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer, par délibération, des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Il s'agit de commissions de travail, d'étude ou de projets et de préparation des délibérations dont le nombre et les objets ne sont pas réglementés. Elles émettent des avis à caractère purement consultatif. Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Le nombre des membres est fixé par le conseil municipal. L'élection de leurs membres a lieu à scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de créer les commissions suivantes, de fixer pour chacune le nombre de membres et de désigner les délégués par vote à main levée :

- **Commission Finances/ Budget/ Développement des Services : 4 Membres**  
- PERIER Marine, VIBERT Annie, MICHEL Véronique, GUILLEMAIN Nicolas
- **Commission Travaux/ Urbanisme/ Forêt : 5 Membres**  
- PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, POUSSARD Christophe, GONTHIER Philippe, GUILLEMAIN Nicolas,
- **Commission Vie sociale/ Communication : 5 Membres**  
- GUILLEMAIN Nicolas, VIBERT Annie, JUAREZ Mélissa, SAMSON Aurélie, MALAVASSI Fabien

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine, le 30 avril 2026*

La secrétaire  
Aurélie SAMSON



Le Maire  
Philippe FERRARI

